



DECRET D/2024/ 0018 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES MAGISTRATS ET DES CADRES DE
L'ADMINISTRATION CENTRALE DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET
DES DROITS DE L'HOMME

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Charte de la Transition en date du 27 Septembre 2021 ;

Vu la Loi Organique L/2013/054/CNT du 17 mai 2013, portant statut des Magistrats ;

Vu la Loi Organique L/2013/055/CNT du 17 mai 2013, portant organisation et fonctionnement du Conseil supérieur de la Magistrature ;

Vu la loi organique L/2013/046/CNT du 18 janvier 2013, portant organisation, attributions et fonctionnement de la Cour des comptes et régime disciplinaire de ses membres, modifiée par la loi organique L/2013 du 12 décembre 2013 ;

Vu la Loi L/2015/019/AN du 13 août 2015, portant organisation judiciaire de la République de Guinée ;

Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 Juillet 2018, portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;

Vu l'Ordonnance O/2021/007/PRG/CNRD/SGG du 2 Décembre 2021, portant création, compétence, organisation et fonctionnement de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières, telle que modifiée par l'Ordonnance O/2021/0008/PRG/CNRD/SGG du 6 Décembre 2021 ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021, portant prorogation des lois nationales, des conventions, traités et accords internationaux en vigueur ;

Vu le Décret D/2021/008/PRG/CNRD/SGG du 06 octobre 2021, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la Transition ;

Vu le Décret D/2021/011/PRG/CNRD/SGG du 08 octobre 2021, portant Structure du Gouvernement de la Transition ;



Vu le Décret D/2021/060/PRG/CNRD/SGG du 02 novembre 2021, portant nomination de la Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et Droits de l'Homme;

Vu le Décret D/2023/0083/PRG/CNRD/SGG du 22 mars 2023, portant attributions et Organisation du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme;

Vu le Décret D/2023/0282/PRG/CNRD/SGG du 31 décembre 2023, portant mise à la retraite de 26 magistrats;

Vu le Décret D/2024/0017/PRG/CNRD/SGG du 12 janvier 2023 portant nomination des magistrats et des cadres de l'administration centrale du ministre de la justice et des droits de l'homme ;

Vu le Communiqué N° 001 du 05 septembre 2021, portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

Sur proposition de Monsieur le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et des Droits de l'Homme ;

Après avis conforme du Conseil Supérieur de la Magistrature en date du 20 janvier 2024 ;

DECRETE :

Article 1er : Les magistrats et les cadres dont les prénoms et noms suivent sont nommés dans les fonctions ci-après :

I. L'ADMINISTRATION CENTRALE

SERVICES D'APPUI

Inspecteurs :

- **Monsieur Naby Youssouf SYLLA**, précédemment Conseiller chargé des Questions d'Education Surveillée et de Protection Judiciaire de la Jeunesse ;
- **Monsieur Boubacar BAH**, confirmé ;
- **Madame Thérèse Yaya TOLNO**, confirmée ;
- **Madame Tiguidanke DIALLO**, précédemment Conseillère à la Cour d'Appel de Conakry ;



- **Monsieur Demba CAMARA**, précédemment Conseiller chargé des relations avec les institutions ;

COUR SUPREME

Conseillers :

Monsieur Laye KOUROUMA, précédemment Inspecteur Général des services judiciaires et pénitentiaires;

Madame Nènè Ousmane DIALLO, précédemment Conseillère à la Cour d'Appel de Conakry ;

Monsieur Mohamed Lamine CAMARA, précédemment Président du Tribunal de Première Instance de Pita ;

Monsieur Abdourahamane SYLLA, précédemment Assesseur au Tribunal Militaire de Première Instance Permanent de Conakry ;

COUR D'APPEL DE CONAKRY

SIEGE

Conseillers :

Madame Hawa SOUMAH, confirmée ;

Madame Adama SYLLA, confirmée ;

COUR D'APPEL DE KANKAN

SIEGE

Président de la 2^{ème} chambre civile, économique et administrative : Monsieur Boubacar Hafia BAH, précédemment Président du Tribunal de Première Instance de Kérouané ;

Avocats Généraux :

Monsieur André Komanan CONDE, précédemment Avocat Général près la Cour d'Appel de Conakry ;

Monsieur Ibrahima SOW, précédemment Juge de Paix de Dalaba ;

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE KALOUM

Substituts du Procureur de la République : Mamadi KEITA, confirmé ;

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE DIXINN

SIEGE

Juge : Madame Damba OULARE, précédemment juge au Tribunal de Première Instance de Mafanco ;



PARQUET

Substituts du Procureur de la République :

Monsieur Lamine TOURE, précédemment Substitut du Procureur Spécial près le Tribunal pour enfants ;

Monsieur Cécé Roger KOLIE, précédemment juge d'instruction au Tribunal pour enfants ;

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE TELIMELE

Substituts du Procureur de la République : Monsieur Simon Pierre MILLIMONO, précédemment juge d'instruction au Tribunal pour enfants ;

TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE DE MANDIANA

Juge : Monsieur Ibrahima KABA, précédemment juge des enfants au Tribunal pour enfants de Conakry ;

TRIBUNAL POUR ENFANTS

Juge des enfants : Monsieur Ousmane SOUMAH, précédemment Substitut du Procureur près le Tribunal de Première Instance de Kissidougou ;

TRIBUNAL MILITAIRE DE PREMIERE INSTANCE PERMANENT DE CONAKRY

Assesseurs

Monsieur Mamadou Siradiou DIALLO, confirmé ;

Monsieur Fodé Mama CISSOKO, confirmé ;

JUSTICE DE PAIX DE DALABA

Juge de Paix : Monsieur Aliou DIALLO, précédemment juge au Tribunal de Première Instance de Dalaba ;

JUSTICE DE PAIX DE BEYLA

Juge de Paix : Monsieur Aboubacar BERETE, précédemment juge d'instruction à ladite Justice de Paix ;

Juge d'instruction : Monsieur Mamoudou KEITA, précédemment juge de paix de Beyla ;



JUSTICE DE PAIX DE YOMOU

Juge de Paix : Monsieur Sory KEITA, précédemment Président de section au tribunal d'instance de Mafanco ;

Juge d'instruction : Monsieur Ibrahima CAMARA, confirmé ;

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 JAN 2024



Colonel Mamadi DOUMBOUYA

